



Code de conduite de SCA



Code de conduite de SCA

SCA s'est engagé à créer de la valeur au bénéfice de ses partenaires et à établir avec ses salariés, clients, actionnaires et partenaires commerciaux des relations basées sur le respect, la responsabilité et l'excellence – et cela, de façon responsable tant sur le plan social qu'environnemental.

Une démarche qui requiert de solides résultats financiers, la gestion de l'environnement et un engagement social.

SCA coopèrera avec l'ensemble de ses partenaires commerciaux pour amener des changements positifs et encourager le respect de la présente politique.

SCA s'est donné pour obligation minimale d'observer les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le groupe adoptera des normes inspirées du présent code de conduite dans le cas où la législation ou la réglementation ne serait pas conforme à ses objectifs.





Santé et sécurité

SCA oeuvre activement à l'amélioration permanente de la santé et de la sécurité sur les lieux de travail afin de proposer un environnement sécuritaire aux membres de son personnel.

Toutes les unités de SCA ont pour obligation minimale de respecter strictement les législations nationales et conventions collectives.

Relations sociales

SCA vise à établir la culture d'entreprise sans discrimination basée sur la responsabilité, l'excellence et le respect, qui s'appuie sur les talents de notre personnel dans le monde entier.

Conformément à sa politique, SCA traite tous ses salariés actuels et potentiels avec équité et sans parti pris. SCA s'engage à éradiquer toute éventuelle pratique inéquitable ou discriminatoire.

Tous les membres du personnel auront la possibilité de progresser au sein de l'entreprise quels que soient leur sexe, état civil et situation de famille, origine ethnique ou nationale, orientation sexuelle, convictions religieuses, appartenance politique, leur âge (compte tenu des accords contractuels sur l'âge de la retraite) et indépendamment d'un éventuel handicap.

SCA s'engage à payer des salaires et prestations équitables, conformes aux normes des pays où nous sommes présents.

SCA fera preuve de bonne foi et de respect mutuel dans ses rapports avec les salariés et leurs représentants sur les lieux de travail. Nous reconnaissons le droit fondamental de chacun à se faire représenter par un syndicat reconnu et le droit des salariés et de leurs syndicats à mener des négociations collectives.

Notre pratique à cet égard se basera sur les normes du travail reconnues au niveau international et nous nous conformerons aux usages et réglementations des divers pays où nous sommes établis.





Pratiques commerciales

Conformément à sa politique, SCA traite tous ses partenaires commerciaux actuels et potentiels avec équité et sans parti pris. SCA attend de chaque membre de son personnel, quelle que soit sa fonction, sa catégorie ou son rang qu'il ou elle respecte les lignes de conduite suivantes en matière d'éthique commerciale et personnelle dans l'exercice de ses obligations et responsabilités :

- Les salariés de SCA sont tenus à l'honnêteté et à l'intégrité dans tous leurs rapports avec les autres salariés, clients, fournisseurs, partenaires commerciaux, collectivités et autorités publiques.
- Ni SCA ni ses salariés ne se livreront à des paiements illégaux ou irréguliers et tous s'abstiendront de toute pratique commerciale liée à la corruption. Ni SCA ni ses salariés n'accepteront d'une tierce personne de versement, cadeau ou autre type d'indemnité susceptible de nuire ou paraître nuire à leur objectivité au niveau des décisions commerciales.
- De par son envergure mondiale, SCA est soumis à des lois et règlements visant à promouvoir la concurrence et à encourager les comportements éthiques et respectueux du droit. Les lois anti-trust et relatives à la concurrence interdisent généralement les activités qui restreignent le libre-échange et limitent la concurrence. SCA dirigera ses affaires dans la stricte observance de ces législations.
- Les salariés de SCA éviteront toute situation où leur intérêt personnel, familial ou financier s'oppose à celui de SCA. En cas d'éventuel conflit d'intérêt, le salarié le fera savoir et recherchera l'accord de la direction générale de son secteur d'activité conformément à la procédure interne régissant les conflits d'intérêt.

Respect des droits de l'homme

SCA respecte les droits fondamentaux de la personne et ses activités se guideront sur les dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies.

SCA soutient la protection des droits de l'homme et respecte ceux-ci dans sa sphère d'influence, notamment en ce qui concerne la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants. Le groupe appliquera ce critère dans le choix de ses fournisseurs et sous-traitants et la gestion de ses relations avec eux.





Relations avec les collectivités locales

SCA s'engage à apporter une contribution sociale positive aux collectivités locales au sein desquelles le groupe est implanté.

Communication et confidentialité des données

SCA s'engage à pratiquer une communication ouverte et transparente dans les limites du secret commercial.

SCA respectera le caractère confidentiel des données relatives aux individus (membres du personnel ou tierces personnes) que le groupe est susceptible de détenir ou gérer dans le cadre des activités de traitement informatique.

Sans y être dûment autorisé, aucun salarié de SCA ne lira, modifiera, diffusera ni n'exploitera de données confidentielles relatives à un groupe ou à un individu à des fins autres que l'usage légitime.





Mise en oeuvre

Tous les responsables, cadres et dirigeants de SCA et de ses filiales sont chargés de l'application et du respect permanent du présent code de conduite ainsi que de sa diffusion nécessaire pour en faire prendre connaissance au personnel et en assurer l'observation par celui-ci.

Ce code de conduite s'applique à toutes les activités de SCA et à tous ses salariés de par le monde, quelle que soit leur fonction, leur catégorie ou leur rang. SCA attend une conduite équivalente de toutes les personnes agissant en son nom.

Le personnel de SCA qui travaille au sein d'une entreprise associée s'efforcera également d'appliquer la présente politique. Les représentants de SCA dans le conseil d'administration d'entreprises associées sont tenus de signaler à la direction générale de leur secteur d'activité tout fait de ladite entreprise en contradiction avec l'esprit du code de conduite.

Le présent code de conduite n'ayant pas un caractère exhaustif, tout salarié de SCA qui éprouve un doute sur la conformité d'une conduite envisagée prendra au préalable conseil auprès de son supérieur.

La mise en oeuvre concrète du présent code de conduite fera l'objet d'un suivi régulier et d'une communication ouverte.

Procédure de plainte/arbitrage

Tout membre du personnel qui se rend compte d'une violation de la législation en vigueur ou du présent code de conduite en référera immédiatement à son supérieur. Si ce dernier est impliqué dans la situation ou se trouve en position conflictuelle, le cas sera rapporté directement à son supérieur hiérarchique ainsi qu'au responsable des ressources humaines du secteur d'activité.

Tous les responsables et dirigeants de SCA sont tenus d'examiner les plaintes de ce type, d'y apporter une solution et de tenir au courant le responsable des ressources humaines du secteur d'activité.

Si un salarié de SCA estime qu'un cas n'a pas été traité après qu'il l'ait signalé, il en fera part au responsable des ressources humaines du secteur d'activité.

Le responsable des ressources humaines du secteur d'activité est également disponible pour conseiller de manière indépendante les salariés qui ont besoin d'aide, de conseils et d'éclaircissements sur des questions relatives au code de conduite.

Les responsables des ressources humaines des secteurs d'activité rendront compte chaque trimestre au directeur général des ressources humaines du groupe SCA de toutes les plaintes en rapport avec le code de conduite.



c/o Life Parce que nos produits facilitent votre vie et celle de millions de personnes à travers le monde. Parce que nos ressources et notre façon de travailler sont des composantes naturelles de l'ensemble du cycle de vie. Enfin, parce que nous prenons soin de vous.



**SVENSKA CELLULOSA
AKTIEBOLAGET SCA (publ)**

Box 200

SE-111 64 STOCKHOLM

Tel +46 8 788 51 00

www.sca.com